

# Présentation des aides fédérales

11/01/2020



# Les différents plans de la FFME

## 7 aides fédérales pensées à partir du plan stratégique



- ◆ Le PST (Plan de Structuration Territoriale)
- ◆ Les PSF (Projets Sportifs Fédéraux)
- ◆ Le PNSAE (Plan National de développement des Structures Artificielles d'Escalade)
- ◆ La bourse SNE
- ◆ Le PNMA (Plan National Multi-Activités)
- ◆ La Bourse expédition
- ◆ Le projet évènements loisirs

# Le Plan de Structuration Territoriale

3 volets :

- ◆ Un volet d'aide à la création des clubs destiné à tous les clubs nouvellement affiliés (maximum 500 € FFME + 500 € comité territorial).
- ◆ Un volet d'aide à l'embauche d'agents de développement en CDI dans les ligues et comités territoriaux (maximum 15 000 €).
- ◆ Un volet d'aide à la professionnalisation des écoles d'escalade (maximum 10 500 €).

Quelques chiffres depuis 2014 :

- 30 nouveaux clubs ont été aidés pour un montant total de 15 000 €.
- Le volet emploi du PST (agent de développement + école d'escalade) a permis de soutenir la création de 40 postes pour 365 000 €. En moyenne, les structures bénéficiaires ont perçu 9 100 €.

Contact : Alexia BECHU : [a.bechu@ffme.fr](mailto:a.bechu@ffme.fr)

Informations : <https://www.ffme.fr/federation/page/les-plans-de-developpement-de-la-federation.html>

# Les Projets Sportifs Fédéraux

- ◆ Mise en place depuis le printemps 2019.
- ◆ Remplace la part territorial du CNDS.
- ◆ La procédure de sélection des dossiers est confiée aux fédérations, les versements sont effectués par l'Agence Nationale du Sport.
  
- ◆ Voir présentation détaillée : toutes les informations relatives aux PSF sont déposées dans l'intranet fédéral > Ressources documentaires > PSF

Contact : [psf@ffme.fr](mailto:psf@ffme.fr)

# Le Plan National SAE

- ◆ Vise à développer les structures artificielles d'escalade sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Seule la construction de nouveaux murs est concernée, la rénovation de SAE existantes ou leur agrandissement ne rentrent pas dans le champ de ce plan.
- ◆ L'aide comprend 3 dimensions :
  - Des moyens techniques allant du conseil sur l'interprétation des règles fédérales, l'estimation financière, la compréhension des documents techniques, jusqu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
  - Des moyens humains grâce à un personnel de la fédération dédié.
  - Des aides financières allant de maximum 12 000€ pour une structure départementale à maximum 30 000€ pour une structure internationale.

Quelques chiffres depuis 2002 :

- Le PNSAE a permis de soutenir la construction de plus de 300 murs sur l'ensemble du territoire.

Contact : [sae@ffme.fr](mailto:sae@ffme.fr)

Informations : <https://www.ffme.fr/escalade/page/les-structures-artificielles-d-escalade-sae.html>

# La Bourse SNE

- ◆ Vise à aider financièrement et matériellement les comités territoriaux pour la remise aux normes de sites naturels.
- ◆ Seuls les comités territoriaux sont concernés pour l'équipement de sites sportifs.
- ◆ Avec la naissance du fonds de dotation [RockClimber](#), la bourse SNE est appelée à évoluer en 2020.

Quelques chiffres pour la saison 2017-2018 :

- La fédération a consacré 60 000€ pour cette bourse SNE.
- 17 falaises ont pu être rééquipées pour cette saison 2017-2018.

Contact : Marco TROUSSIER : [m.troussier@ffme.fr](mailto:m.troussier@ffme.fr)

# Le Plan National Multi-Activités

- ◆ Il s'adresse aux clubs labélisés désirant diversifier leurs activités à moyen et long terme.
- ◆ L'encadrement de ces nouvelles activités par une personne diplômée est obligatoire.
- ◆ L'aide est de 2 000€ maximum sur 2 ans.

Contact : Antoine PECHER : [a.pecher@ffme.fr](mailto:a.pecher@ffme.fr)

## La bourse expédition

- ◆ Vise à soutenir les expéditions de haut niveau avec des aides financières.
- ◆ Tous les projets qui concernent les jeunes, la performance et/ou la découverte et l'ouverture sont éligibles.
- ◆ L'expédition doit être effectuée hors Europe.
- ◆ Cette aide n'est pas destinée à un club mais à des expéditionnaires licenciés.

### Les projets subventionnés en 2017 :

- Ouverture d'une voie sur la face sud du Nuptse au Népal → 3 000€
- Ouverture d'une voie sur la face nord est du Prandra au Népal → 3 000€
- Tentative d'ouverture de sommets vierges en Patagonie, avec des jeunes.

Contact : Antoine PECHER : [a.pecher@ffme.fr](mailto:a.pecher@ffme.fr)

## Projets Evènements loisirs

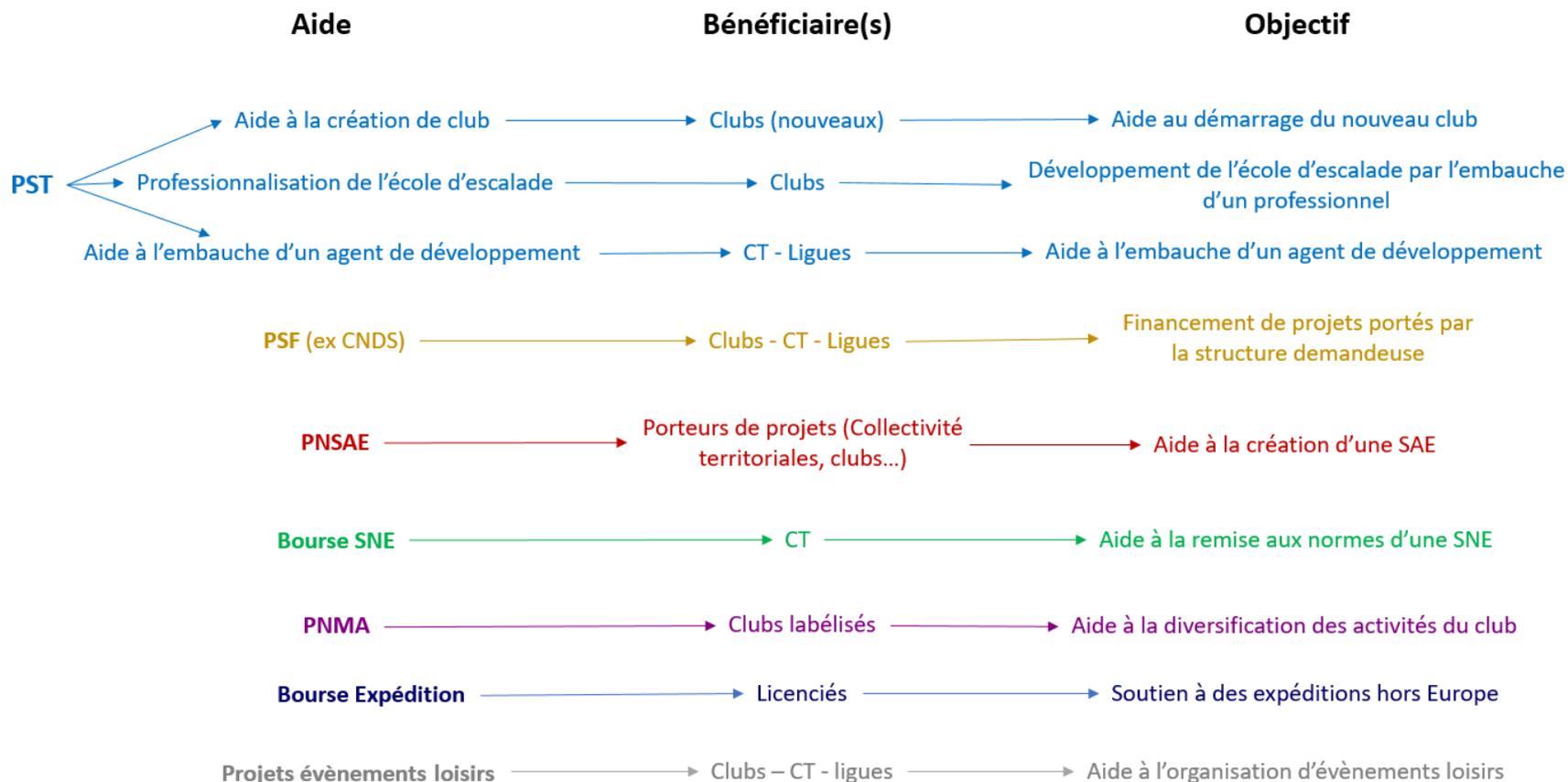
- ◆ Nouveau dispositif créé en 2019, à destination des clubs, comités territoriaux et ligues.
- ◆ Les évènements éligibles sont ceux organisés autour de plusieurs activités de la FFME et destinés à rassembler les pratiquants de tous niveaux, y compris débutant.
- ◆ Le soutien de la FFME se décompose en 3 parties :
  - Une aide financière de 1 500€.
  - La mise à disposition de 2 cadres techniques sur l'évènement.
  - Une communication via le site internet et les différents réseaux de la FFME.

Contact : Antoine PECHER : [a.pecher@ffme.fr](mailto:a.pecher@ffme.fr)

# Le calendrier des aides fédérales

- ◆ **PST** : 2 commissions par an avec 2 dates limites de dépôt des dossiers, **15 avril et 15 octobre**.
- ◆ **PSF** :
  - ◆ les dossiers sont déclarés sur le site Compte Asso : son ouverture est programmée par l'Agence nationale du sport.
  - ◆ Prévion de la campagne 2020 : ouverture de Compte Asso **début mars, fermeture entre mi et fin mai**.
- ◆ Pour toutes les autres aides fédérales, suivez l'actualité sur le site internet [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr) ; sur les réseaux sociaux et prenez connaissance de Direct'info, la lettre d'information fédérale à destination des clubs, comités et ligues (si vous ne la recevez pas, vérifiez vos courriers indésirables, il est possible qu'elle s'y cache).

# Pour résumer



## Pour plus d'informations

- ◆ Le module [e-learning](#) sur les aides de la fédération
- ◆ Le site internet de la FFME